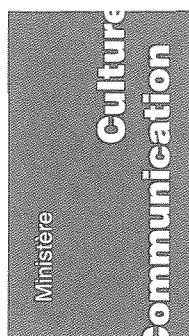


Reçu CLT / CIH / ITH

24 JUILLET 2009



Le 31 AOUT 2009

N° ..... 1621 .....

L'Administrateur général du Mobilier national  
et des Manufactures des Gobelins, de Beauvais  
et de la Savonnerie

Mobilier national  
et  
manufactures nationales  
des Gobelins, de Beauvais  
et de la Savonnerie

1, rue Barbier-du-Mets  
75013 Paris  
Téléphone : 01 44 08 52 00  
Télécopieur : 01 44 08 53 00

à

Comité intergouvernemental de l'UNESCO  
Section du patrimoine immatériel  
1, rue Miollis  
75732 Paris Cedex 15

Conscient de l'exceptionnel intérêt historique, artistique et technique que représente le savoir-faire liés à la dentelle d'Alençon, l'Etat a pris ses responsabilités, dès 1976, à l'initiative du Président Valéry Giscard d'Estaing, en créant un atelier national conservatoire de la technique du point d'Alençon et en rattachant cet atelier au Mobilier national, administration qui dépend du Ministère de la Culture. Cette initiative a permis de perpétuer jusqu'à aujourd'hui un savoir-faire menacé de disparition et dont l'atelier national reste le seul dépositaire..

L'Etat a souhaité depuis cette date inscrire ses efforts dans le cadre d'un partenariat original et fructueux avec la ville d'Alençon qui héberge l'atelier dans ses locaux, à proximité du musée municipal qui conserve une remarquable collection de dentelles. Des démonstrations effectuées par les dentellières dans le cadre du musée permettent de présenter au public l'exceptionnel effort de recherche et de conservation dont l'atelier est le cadre.

Dans le droit fil de la démarche entreprise depuis plus de trente ans, il paraît logique et opportun de consolider les acquis obtenus en les inscrivant dans le cadre de la protection du patrimoine immatériel mise en place par l'UNESCO. L'intérêt d'une telle inscription fait l'objet d'un consensus entre les acteurs publics nationaux et locaux et la communauté des dentellières elles-mêmes, qui y ont tous vu la possibilité:

- de mieux assurer la pérennité et la transmission des savoir-faire
- de conforter les pratiques
- de développer la diffusion des connaissances sur le sujet auprès du public

Pour toutes ces raisons, j'ai l'honneur de solliciter, conjointement avec la ville d'Alençon et des dentellières de l'atelier, l'inscription de la technique du point d'Alençon sur la liste représentative du patrimoine culturel immatériel.



Bernard Schotter

Atelier National du Point d'Alençon  
Hôtel Charles Aveline  
Cour Carrée de la Dentelle  
61000 ALENCON

Reçu CLT / CIH / ITH

Le 31 AOUT 2009

N° .....*1621*.....

Comité intergouvernemental de l'UNESCO  
Section du patrimoine immatériel  
1 rue Miollis  
75732 PARIS cedex 15

Alençon, le 11 Mai 2009

Mesdames, Messieurs,

Par cette lettre collective, les dentellières de l'atelier National du Point d'Alençon, fières d'être les héritières d'une mémoire et d'un savoir ancestral, sont heureuses de vous présenter leur métier à travers l'histoire d'hier et d'aujourd'hui.

En raison de la complexité de certaines techniques utilisées, notre savoir-faire est transmis exclusivement oralement et gestuellement. Notre dentelle est entièrement réalisée à l'aiguille et comporte plusieurs étapes de fabrication : le dessin, le piquage, la trace, le réseau, les remplis, les modes, la brode, le levage, l'éboutage, l'assemblage, le régalage, le luchage ou affiquage . Sachant que pour un centimètre carré de dentelle, il faut environ sept heures de travail.

La tradition du Point d'Alençon a été progressivement concurrencée par l'apparition de la dentelle mécanique. Elle s'est néanmoins perpétuée au XXème siècle grâce aux sœurs de la Providence qui transmettent le savoir-faire au sein d'une école dentellière créée par la chambre de commerce d'Alençon.

En 1976, la sauvegarde de notre métier est assurée par la création d'un Atelier National, rattaché à l'administration générale du Mobilier National et des Manufactures Nationales. C'est au cours de ce changement de statut de l'atelier composé de plus d'une

dizaine de dentellières, que progressivement l'enseignement de toute la technique nous est transmis. Cette évolution dans la transmission de notre savoir s'impose en raison du nombre d'année de formation (7 à 10 ans) nécessaire à la maîtrise de l'ensemble des étapes de réalisations.

Depuis 1987, l'Atelier National est installé au cœur de l'enceinte culturelle de la ville d'Alençon. Aujourd'hui, nous sommes moins de dix dentellières à l'Atelier National ayant à cœur de respecter ce savoir-faire ancestral. Chaque jour, notre devoir est de le réaliser, le transmettre à notre tour, chercher et rechercher.

En réalisant de petites pièces, nous favorisons la mémorisation et la transmission de la grande variété technique du Point d'Alençon.

Mais pérenniser n'est pas seulement conserver et transmettre, c'est également innover et créer. C'est pourquoi nous voulons témoigner de notre capacité à faire évoluer notre technique. Ensemble, nous mettons notre savoir-faire à la disposition des créateurs contemporains.

A partir de documents et d'anciennes pièces de dentelle, nous recherchons des techniques oubliées (raccords, points d'ornementation, brides).

Nous sommes conscientes qu'une diffusion de notre savoir faire est indispensable, dans les limites compatibles avec le degré extrême de précision, de patience et de concentration que suppose notre travail.

C'est ainsi qu'une fois par an notre atelier accueille le grand public dans le cadre des journées du patrimoine. Sur la base du volontariat, des dentellières effectuent par ailleurs des démonstrations régulières au Musée des Beaux-arts et de la Dentelle d'Alençon.


Intéressés, les médias participent aussi à la diffusion de notre technique.

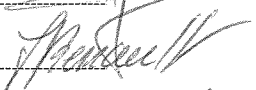
Alors que nous sommes actuellement les dernières et uniques détentrices de ce savoir faire, nous espérons qu'une reconnaissance et une protection internationales suscitent un intérêt supplémentaire pour notre technique et permettent ainsi d'en consolider la transmission et la survie au moyen de recrutement.


A l'aube de ce XXI<sup>ème</sup> siècle, notre atelier peut paraître en dehors du temps, dans une société où tout n'est que rendement et profit, nous nous sentons privilégiées de pouvoir encore pratiquer ce métier qui exige patience, minutie et rigueur.


Mesdames, Messieurs, nous vous remercions de l'intérêt que vous voulez bien porter à notre candidature à la Section du Patrimoine immatériel de l'UNESCO. Ce classement serait pour nous le summum de la reconnaissance de notre savoir faire et de notre art.


Les dentellières d'Alençon.

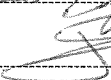
Brigitte LEFEBVRE dentellière depuis 40ans 

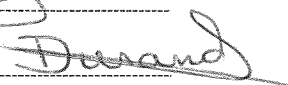
JOCELYNE RENAULT dentellière depuis 33 ans 

Marie DOS SANTIOS Dentellière depuis 33 ans 

Bénédictine LECLERCQ Dentellière depuis 38 ans 

Aurune BOLLET Dentellière depuis 32 ans 

POTTIER Veronique Dentellière Depuis 20 ans 

Valérie DURAND Dentellière Depuis 3ans 



VILLE D'ALENÇON

Reçu CLT / CIH / ITH  
Le 31 AOÛT 2009  
N° .....

## Extrait du registre des DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal

**SÉANCE DU 22 JUIN 2009**

L'an deux mille neuf, le vingt-deux juin, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Ville d'Alençon, sur convocation adressée le 16 juin 2009 et sous la présidence de Monsieur Joaquim PUEYO, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville d'Alençon.

**ÉTAIENT PRÉSENTS** Mesdames et Messieurs les Conseillers en exercice, sauf :

Mme Marie-Noëlle VONTHRON qui a donné pouvoir à M. François TOLLOT.  
Mlle Anne-Marie HUE qui a donné pouvoir à Mme Marie-Noëlle HOFFMANN.  
M. Vincent VAN DER LINDEN qui a donné pouvoir à M. Sébastien BESLIN.

M. Didier MANOURY, Mlle Priscilla MÉZENGE, excusés.

Madame Corinne MOUNGAR est nommée secrétaire de séance.

Les procès-verbaux des dernières réunions des 23 mars 2009 et 11 mai 2009 sont adoptés à l'unanimité.

N° DBVA20090088

**AFFAIRES CULTURELLES****CANDIDATURE POUR L'INSCRIPTION DU SAVOIR-FAIRE DE LA DENTELLE AU POINT D'ALENÇON SUR LA LISTE REPRÉSENTATIVE AU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL DE L'UNESCO**

SP/SE/MJ

Riche d'un savoir-faire exceptionnel et unique au monde représenté par la dentelle « Au Point d'Alençon », la Ville d'Alençon a toujours concouru aux efforts pour sauvegarder et promouvoir ce patrimoine local.

Aujourd'hui, le savoir-faire dentellier au « Point d'Alençon », maîtrisé et conservé par huit dentellières au sein de l'Atelier National Conservatoire, offre des caractéristiques susceptibles de favoriser son inscription sur la liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'UNESCO.

Il a donc été procédé à l'élaboration du dossier de candidature correspondant, qui doit être déposé auprès du Ministère de la Culture avant le 31 août 2009, en vue de son examen pour une inscription éventuelle à intervenir en septembre 2010.

Cette candidature conjointe entre la Communauté des Dentellières, le Mobilier National, la Ville d'Alençon et son Musée, prévoit diverses mesures pour :

- Assurer la pérennité du savoir-faire par notamment :
  - le maintien et le renouvellement de l'effectif des dentellières,
  - la confrontation de la technique à la création contemporaine,
  - la création d'un pôle de formation en faveur d'une pratique amateur.
- Renforcer et diffuser sa connaissance notamment par :
  - le réaménagement des espaces d'exposition au sein du Musée des Beaux-Arts et de la Dentelle,
  - le développement de la politique d'animation,
  - la poursuite des travaux de numérisation du patrimoine dentellier.

- Conforter les pratiques par notamment :
  - l'encouragement à la rencontre entre créateurs et dentellières,
  - l'organisation de réunions scientifiques et professionnelles.

Il est donc proposé au Conseil d'adopter le principe de la candidature commune :

- des dentellières de l'Atelier Conservatoire National du Point d'Alençon,
- du Mobilier National auquel est rattaché ledit Atelier,
- de la Ville d'Alençon et son musée,

en vue d'une inscription du savoir-faire dentellier « au Point d'Alençon » au patrimoine culturel immatériel de l'UNESCO.

Vu l'avis favorable de la Commission n° 5 (sport-jeunesse, culture-vie associative-jumelages, Etat Civil), réunie le 10 juin 2009,

le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➤ **ADOpte** le principe de la participation de la Ville d'Alençon et de son musée à une candidature commune associant la Communauté des Dentellières et le Mobilier National, en vue de l'inscription du savoir-faire de la dentelle « au Point d'Alençon » sur la liste représentative au patrimoine culturel immatériel de l'UNESCO,

➤ **Autorise** Monsieur le Maire ou son délégué à signer tous documents utiles relatifs à ce dossier.

Reçue en Préfecture le : 25 JUIN 2009

Affichée le :

Pour extrait conforme,  
Pour le Maire,  
L'Adjoint délégué,



*[Signature]*  
Dominique ARTOIS